

(unitaire) La Métropole de Lyon responsable de la mise à l'abri urgente des personnes migrantes et des mineur·es non accompagné·es face à la crise sanitaire du Covid-19

6 avril 2020

Monsieur KIMELFELD, Président de la Métropole de Lyon,
Monsieur LE FAOU, Vice-Président de la Métropole de Lyon - Urbanisme, Renouvellement
urbain, Habitat, Cadre de vie,
Monsieur DIATTE, Directeur de la Protection de l'enfance à la Métropole de Lyon,

Lyon, le 31 mars 2020

**La Métropole de Lyon responsable de la mise à l'abri urgente des personnes migrantes
et des mineur·es non accompagné·es face à la crise sanitaire du Covid-19**

Messieurs,

Dans le contexte de la crise internationale du COVID-19, les nombreuses difficultés inhérentes à la prise en charge des personnes migrantes et des mineur·es non accompagné·es sur la métropole de Lyon sont exacerbées: hébergement, accès à l'alimentation, accès à l'éducation ou à la santé, les mineur·es non accompagné·es, non reconnu·es et pour certains reconu·es, sont dans des situations très compliquées depuis que l'État a pris des dispositions de confinement suite à la crise sanitaire.

Pour les jeunes en squats ou à la rue, il est impossible de faire respecter les règles sanitaires du fait de la proximité des personnes, du manque de matériel d'hygiène et de la forte diminution de l'intervention des associations d'aide sur place. Les jeunes, pris en charge par les associations financées par la Métropole sont quant à eux confrontés, qu'ils soient hébergés à l'hôtel ou en appartements, au manque de personnel éducatif suite au sous-effectif initial puis aux arrêts maladie ou aux confinements des uns et des autres, et au manque de moyens financiers et logistiques pour leurs prises en charge en cette période de crise. De plus, le bureau de l'asile et de l'hébergement de la préfecture du Rhône ne répond plus présent depuis le début du confinement.

Ces difficultés portent préjudice au développement de ces jeunes ayant malheureusement déjà subi un parcours migratoire d'une extrême violence. Cet épisode de crise humanitaire, source d'anxiété et facteur de risque, peut amener et/ou exacerber des impacts psychosociaux : augmentation des comportements à risques, crainte de l'adulte, sentiment de désespoir et épisodes de dépression, difficultés de sommeil, maladies psychosomatiques, manque de motivation et d'estime de soi, perte de la dignité et de l'auto-confiance, effets sur les capacités d'apprentissage...

Courriel de réponse : migration.climat@gmail.com

Monsieur KIMELFELD, Président de la Métropole de Lyon,
Monsieur LE FAOU, Vice-Président de la Métropole de Lyon - Urbanisme, Renouvellement urbain, Habitat, Cadre de vie,
Monsieur DIAITE, Directeur de la Protection de l'enfance à la Métropole de Lyon,

Lyon, le 31 mars 2020

La Métropole de Lyon responsable de la mise à l'abri urgente des personnes migrantes et des mineur·es non accompagnées face à la crise sanitaire du Covid-19

Messieurs,

Dans le contexte de la crise internationale du COVID-19, les nombreuses difficultés inhérentes à la prise en charge des personnes migrantes et des mineur·es non accompagnées sur la métropole de Lyon sont exacerbées: hébergement, accès à l'alimentation, accès à l'éducation ou à la santé, les mineur·es non accompagnés, non reconnus et pour certains reconnus, sont dans des situations très compliquées depuis que l'État a pris des dispositions de confinement suite à la crise sanitaire.

Pour les jeunes en squats ou à la rue, il est impossible de faire respecter les règles sanitaires du fait de la proximité des personnes, du manque de matériel d'hygiène et de la forte diminution de l'intervention des associations d'aide sur place. Les jeunes, pris en charge par les associations financées par la Métropole sont quant à eux confrontés, qu'ils soient hébergés à l'hôtel ou en appartements, au manque de personnel éducatif suite au sous-effectif initial puis aux arrêts maladie ou aux confinements des uns et des autres, et au manque de moyens financiers et logistiques pour leurs prises en charge en cette période de crise. De plus, le bureau de l'asile et de l'hébergement de la préfecture du Rhône ne répond plus présent depuis le début du confinement.

Ces difficultés portent préjudice au développement de ces jeunes ayant malheureusement déjà subi un parcours migratoire d'une extrême violence. Cet épisode de crise humanitaire, source d'anxiété et facteur de risque, peut amener et/ou exacerber des impacts psychosociaux : augmentation des comportements à risques, crainte de l'adulte, sentiment de désespoir et épisodes de dépression, difficultés de sommeil, maladies psychosomatiques, manque de motivation et d'estime de soi, perte de la dignité et de l'auto-confiance, effets sur les capacités d'apprentissage...

- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/unitaire-La-Metropole-de-Lyon-responsable-de-la-mise-a-l-abri-urgente-des>